

Identification du prescripteur

Nom – Prénoms du malade

Né(e) le

Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONERANTE)

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée
(MALADIES INTERCURRENTES)

OXYGENOTHERAPIE A COURT TERME - UNIQUEMENT POUR INFECTION SARS COVID 19

Date de prescription :

Date du test Covid :

Objectif de saturation en O2 > %

Posologie litres/minute H/24

Ordonnance valide 1 semaine renouvelable fois.

NB : passage à une oxygénothérapie à long terme dont la prise en charge sera assurée après accord préalable uniquement sur avis spécialisé au-delà de 15 jours.